



Avis de transmission à huissier par codeactive

Par **sev che**, le **22/04/2016 à 18:40**

Bonjour, mon gendre a reçu il y a 4 jours de cela un papier intitulé "un avis de transmission à l'huissier compétent sous 48h "lui réclamant 2750€ en rapport avec un accident de scooter qui a eu lieu en 2011 avec un conducteur à moto. Ca il a fallu qu'on le demande car rien n'est inscrit sur le papier à part le montant.rnCertes il n'était plus assuré. Il a donc réglé les frais médicaux, son amende et depuis il n'avait plus eu de nouvelles. Sauf qu'aujourd'hui, ils sont harcelés au moins 4 à 5 fois par jour pour les sommer de payer avant qu'on ne leur envoie un huissier!! Nous avons demandé les justificatifs de cette dette mais ils ne sont toujours pas capables de les fournir!rnlIls ne refusent pas de payer si il faut le faire mais sans justificatifs je ne vois pas pourquoi on le ferait. Ils nous disent juste que c'est le fond de garantie qui réclame. Que doit on faire? Peut on lui réclamer quelque chose maintenant alors qu'il n'avait jamais eu de nouvelles? Doit on payer comme ils nous pressent à le faire? Je vous remercie vraiment si vous pouvez me renseigner.